

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/02/2025

Reçu en préfecture le 06/02/2025

Publié le 6/02/2025

ID : 013-211300447-20250206-A_2025_34-AI



N° 2025/34

5.4. Délégation de fonctions

Délégation des fonctions d'Officier de l'Etat Civil de Monsieur Gérald LETTIG

Le Maire de la Commune de Grans,

Vu l'article 82 de la loi du 5 Avril 1884,

Vu l'article L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRÊTE

Article unique :

Monsieur Gérald LETTIG, Conseiller Municipal, est délégué pour exercer en ses lieux et place les fonctions d'Officier d'Etat Civil pour la journée du :

Mardi 11 février 2025 à 14h30 (Pacs)

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca – 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : [http:// www.telerecours.fr/](http://www.telerecours.fr/)

Fait à GRANS, le 6 février 2025

Publié le 6/02/2025

Le Maire,

Philippe LEANDRI

Signé par : Philippe LEANDRI
Date : 06/02/2025
Qualité : SIGNATURE
DOCUMENTS ACTES

